



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

### SEANCE DU 05 MARS

**Nombre de membres**

*En exercice : 21*

*Présents : 6*

*Votants : 6*

Le cinq Mars deux mil vingt-six, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,  
Date de convocation : le vingt six Février deux mil vingt-six

Etaiet présents : Valérie Chambon, Brigitte Chotard, Marie-Solange Doisne-Féré, Antoine Fleuriet, Emmanuel Marot, Rémi Pierre,

Visio : Julien Barbeau,

Excusés : Ludovic Azuar, Christian Carré, Olivier Crouzet, Patrick Léger, Chantal Millerioux, Louison Rimbault, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

### DELIBERATION N° 01/26 : Budget-versement du quart

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

En rectification de la délibération 27/25, et conformément à l'article L1612-1 du CGCT qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril 2026 afin de connaître les éléments financiers de l'État, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement



dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre Désignation Rappel budget 2025	Montant autorisé - 25%
20 Immobilisations incorporelles : 30000€	7500€
21 Immobilisation corporelles : 74103,31€	18525,75€

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 07/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Rémi Pierre

La Présidente,  
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

12 MARS 2026

RECEVU  
LE 12 MARS 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

### SEANCE DU 05 MARS

#### Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 6

Votants : 6

Le cinq Mars deux mil vingt-six, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre, Date de convocation : le vingt six Février deux mil vingt-six

Etaient présents : Valérie Chambon, Brigitte Chotard, Marie-Solange Doisne-Féré, Antoine Fleuriet, Emmanuel Marot, Rémi Pierre,  
Visio : Julien Barbeau,

Excusés : Ludovic Azuar, Christian Carré, Olivier Crouzet, Patrick Léger, Chantal Millerieux, Louison Raimbault, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

#### DELIBERATION N° 02/26 : Modification des Statuts

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

La dernière modification de nos statuts a été approuvée par la Communauté de Communes lors de la séance du 27 juin 2024. Afin de mieux répondre aux besoins de la structure et aux objectifs de la destination en termes de représentativité, il est proposé au Comité de direction de procéder à plusieurs modifications (voir annexe), en outre avec la création d'une 7e filière dédiée à l'œnotourisme, la mise en place de suppléants, et quelques ajustements pratiques pour le bon fonctionnement de l'établissement public, dont l'utilisation de la visioconférence pour les réunions.



Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 07/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Rémi Pierre

La Présidente,  
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

12 MARS 2026

RECEVU  
LE 12 MARS 2026  
A 10H00





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

### SEANCE DU 05 MARS

#### Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 6

Votants : 6

Le cinq Mars deux mil vingt-six, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre, Date de convocation : le vingt six Février deux mil vingt-six

Etaient présents : Valérie Chambon, Brigitte Chotard, Marie-Solange Doisne-Féré, Antoine Fleuriot, Emmanuel Marot, Rémi Pierre, Visio : Julien Barbeau,

Excusés : Ludovic Azuar, Christian Carré, Olivier Crouzet, Patrick Léger, Chantal Millerioux, Louison Rimbault, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

#### DELIBERATION N° 03/26 : Fonds Européens LEADER, travaux Grange Pyramidale

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Par la présente, le Comité de direction prend acte de l'acceptation par le GAL du dossier de financement pour la réalisation des travaux de remise aux normes électriques et de la modification du sol (dépose de plancher, décaissement, réalisation d'une dalle). Cet espace pourra ainsi être classé en catégorie L et accueillir jusqu'à 77 personnes et permettre sa location pour des événements.

Pour rappel, conformément à la délibération n°016 2025, la Communauté de Communes a donné l'autorisation à l'EPIC de réaliser ces travaux. Les travaux pourront débuter dans les prochains jours, pour se terminer le 5 mai. La Grange pyramidale du Pays-fort devrait rouvrir ses portes le jeudi 7 mai.



Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 07/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Rémi Pierre

La Présidente,  
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

12 MARS 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

### SEANCE DU 05 MARS

**Nombre de membres**

*En exercice* : 21

*Présents* : 6

*Votants* : 6

Le cinq Mars deux mil vingt-six, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,  
Date de convocation : le vingt six Février deux mil vingt-six

Etaient présents : Valérie Chambon, Brigitte Chotard, Marie-Solange Doisne-Féré, Antoine Fleuriot, Emmanuel Marot, Rémi Pierre,  
Vísio : Julien Barbeau,

Excusés : Ludovic Azuar, Christian Carré, Olivier Crouzet, Patrick Léger, Chantal Millerioux, Louison Raimbault, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

#### DELIBERATION N° 04/26 : note de frais- mission

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Afin de permettre aux salariés lors de leur déplacement, par soucis d'économie, de prendre un petit déjeuner en dehors de l'hébergement, il est proposé par la présente au Comité de direction de permettre le remboursement de ces frais réellement engagés par l'agent, dans la limite de 12€ TTC par petit déjeuner, sur présentation d'un ticket de caisse.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**



Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 07/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Rémi Pierre

La Présidente  
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

12 MARS 2026

